



**Commission des équipements  
et de l'aménagement durable**

**1151 - Compétence départementale directe  
d'organisation du transport scolaire**

**Convention financière avec les communes  
de MACKWILLER et RIMSDORF concernant la  
desserte du site périscolaire de DIEMERINGEN**

**Rapport n° CP/2011/701**

**Service gestionnaire :**

Service des déplacements, transports et grands équipements

**Résumé :**

Ce rapport a pour objet de proposer la conclusion d'une convention financière avec les communes de Rimsdorf et Mackwiller fixant les modalités de recouvrement par le Conseil Général des 20 % du surcoût lié à la desserte du site périscolaire de Diemeringen (ligne scolaire n° 255 Mackwiller-Rimsdorf).

Depuis le 5 septembre 2011, les élèves scolarisés dans les écoles de Rimsdorf et Mackwiller peuvent bénéficier du site périscolaire de Diemeringen.

Cette desserte a nécessité de revoir les horaires de transport actuels de la ligne scolaire 255 afin de les adapter à la desserte du site périscolaire, tout en respectant les horaires de cours ainsi que ceux des élèves qui rentrent à domicile.

Cette réorganisation entraîne 20 km supplémentaires par jour. Le surcoût engendré sera pris en charge par le Département à hauteur de 80 %, conformément à la décision du Conseil Général en date du 17 juin 1996. En effet, lors de cette réunion, le Conseil Général a décidé de subventionner le surcoût des transports scolaires dans le cadre des RPI lorsqu'ils sont liés à des actions favorisant le développement du milieu rural. Un titre de recette sera établi chaque trimestre à l'encontre des deux communes afin que le Conseil Général puisse recouvrer les 20 % restant. Les montants sont revalorisables en fonction de l'évolution des prix du marché et des diverses augmentations dues au transporteur.

Ainsi une convention est conclue avec les deux communes à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 et jusqu'au terme de l'année scolaire 2013/2014, date d'échéance du contrat qui lie le Département au transporteur.

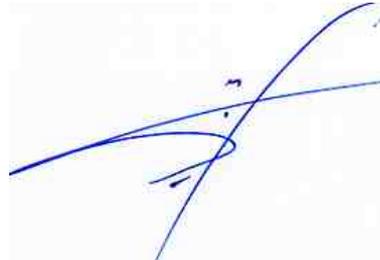
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve la convention financière relative à la desserte du site périscolaire de DIEMERINGEN.*

*Elle autorise par ailleurs son président à signer cette convention, à intervenir entre le Département et les communes de MACKWILLER et RIMSDORF (au titre du Regroupement pédagogique intercommunal).*

Strasbourg, le 19/09/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL